

**JOURNEE D'ETUDE ET D'ECHANGES
JEUDI 25 OCTOBRE 2018**

**PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES
UNE PERSPECTIVE AU SERVICE DE LA PREVENTION**

Modérateur: Maître Vincent POTIE, Avocat, Ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau de Lille

Thème 1 : LA DEMYSTIFICATION DE L'HOMME VIOLENT: IDEES RECUES

*Madame Laurance MARCHANDIN Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Douai
Monsieur Alain LEGRAND, Psychologue et Psychanalyste, Président de la FNACAV*

Comprendre **qui sont ces hommes** est un préalable nécessaire pour penser un accompagnement. Les **représentations** liées aux auteurs de violences conjugales sont multiples et concourent à appréhender l'homme comme un bourreau inhumain, fou, incontrôlable, mauvais père... Le portrait dressé est-il en adéquation avec la réalité ?

Ces **stéréotypes** ne sont pas sans conséquences. Par ailleurs, les inégalités de genre et la culture de domination masculine véhiculées encore aujourd'hui constituent le **terreau des violences conjugales**. Dès lors ces « hommes auteurs » sont stigmatisés par la société mais également aussi façonnés par elle.

Thème 2 : ETAT DES LIEUX D'UNE PRISE EN CHARGE, REFLET D'UNE CONSCIENTISATION PROGRESSIVE

*Madame Frédérique LE DOUJET-THOMAS, Maître de conférences en droit privé et responsable du DU « Approche pluridisciplinaire des violences conjugales » à l'Université de Lille
Madame Laurance MARCHANDIN Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Douai
Maître Olivier PEAN DE PONFILLY, Avocat au barreau de Lille*

Le droit, après avoir opté pour une **démarche répressive** accrue à l'égard des auteurs, a intégré des mesures législatives à teneur thérapeutiques dans le Code Pénal.

Ce changement est le reflet d'une évolution dans le traitement des violences conjugales axée vers une **réelle prise en charge**. Quel est le sens de l'élargissement des **outils juridiques** à disposition du juge ?

Loin d'excuser l'acte commis, ce changement de paradigme ne permet-il pas de **responsabiliser** davantage l'auteur ?



Thème 3 : DECLINAISONS DES DIFFERENTS TYPES DE SUIVI DES AUTEURS : UNE APPROCHE OPERATIONNELLE PERTINENTE

Madame Claudie CALBET LEROY, Éducatrice spécialisée, Association l'Ancre Bleue

Madame Perrine SAGOT, Psychologue, Association l'Ancre Bleue

Madame Cécile KOWAL, Responsable Clinique, Association PRAXIS - Belgique

Monsieur Alain LEGRAND, Psychologue et Psychanalyste, Président de la FNACAV

La nécessité de la prise en charge étant établie, il convient de déterminer si un suivi identique à tous est suffisamment pertinent ou s'il est nécessaire, au vue de la complexité de chaque personne, d'individualiser le suivi en prenant en compte le parcours, le contexte, les failles...

Cette approche, qu'elle soit de groupe ou individuelle / contrainte ou volontaire / pluridisciplinaire ou intégrée (...) apparaît comme une **nécessité complémentaire** à l'enfermement.

En définir les **modalités** signifie également établir le système le plus à même de **prévenir** un passage à l'acte et/ou une récidive.

Thème 4 : UNE PERSPECTIVE-DANS L'INTERET DES VICTIMES-INHERENTE A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Madame Isabelle BRUERE, Directrice Générale, Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes de Lille

Monsieur Abdelhafid HAMMOUCHE, sociologue – maître de conférence université de Lille

Maître Olivier PEAN DE PONFILLY, Avocat au barreau de Lille

De prime abord il peut être **surprenant** de se pencher sur la prise en charge des auteurs alors que la cause nationale est « **la lutte contre les violences conjugales** ».

Même si des obstacles demeurent aujourd'hui, cette dernière ne peut être **cohérente** que si elle s'attelle à tous les **facteurs de la problématique** de manière concomitante : éducation, sensibilisation du grand public, prévention, formation et travail en réseau des professionnels, protection et accompagnement des victimes directes et indirectes... et, inévitablement, à la prise en charge des auteurs.

